Image not found or type unknown

Problème de toiture : tuiles perméables

Par **Cat**, le **07/08/2008** à **14:23**

bonjour,
je viens d'acheter une maison et l'ex-propriétaire m'avait garanti qu'il n'y aurait pas de gros travaux à faire concernant la toiture, uniquement la frise sous la toiture;
Cette nuit, de l'eau est passée à travers des tuiles et ma chambre a été bien "trempée".
Quels sont les recours auxquels j'ai droit ?
merci de bien vouloir répondre

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **22:58**

Relisez, si vous l'avez, l'acte notarié. 80 à 90 % des actes mentionnent que l'acheteur prend le bien immobilier "en l'état" et renonce à tous recours envers le vendeur. Si c'est le cas, à moins d'entamer une procédure judiciaire contre le vendeur pour "vice caché", vous avez guère de chance d'obtenir quoi que ce soit.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés